


# PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

# AUTOSUR

N° d'imprimé : S 637718019

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL		
Contrôle technique périodique	19/03/2026	26091002		
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
Défavorable pour défaillances majeures	<p><b>Défaillance(s) majeure(s)</b></p> <p>1.1.12.f.2. FLEXIBLES DE FREINS : Flexibles mal placés, AVD.            4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG.            4.2.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIERE ET LATERAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse, ARD.            5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint, AVG,AVD.            6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATERALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIERE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, ARG,D.</p> <p><b>Défaillance(s) mineure(s)</b></p> <p>1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante, ARG,ARD.            1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé, AVG,AVD,ARG,ARD.            2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif            4.3.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise), ARD.            4.4.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DETRESSE) : Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise), ARD.            4.6.1.b.1. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIERE) : Glace défectueuse, ARD.            6.2.1.a.1. ETAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé, AVD,ARG,ARD,C,D.            6.2.5.a.1. SIEGE CONDUCTEUR : Siège défectueux            6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration, AV.</p> <p><b>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :</b>            26/10/2023 : 43739km / 08/11/2023 : 43919km / 23/10/2025 : 58003km /</p> <p>Afin de faciliter les campagnes de rappel graves, vos données de contact ont été collectées. Pour exercer vos droits d'accès, rectification ou suppression de vos données, veuillez consulter le site internet <a href="https://www.utac-otc.com">https://www.utac-otc.com</a>, rubrique « infos pratiques ».</p>			
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	18/05/2026			
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE	Contre visite			
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	<p>N° D'AGRÈMENT : S013S227</p> <p>(9) RAISON SOCIALE : <b>MARIGNANE AUTO BILAN</b></p> <p>(3) COORDONNÉES :            Tel. : 0442888800            Espace Carthage            13700 MARIGNANE</p>			
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR	<p>N° D'AGRÈMENT : 013S1572</p> <p>SIGNATURE : </p>			
IDENTIFICATION DU VÉHICULE	<p>(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation</p> <p>FL-372-XE (F) 27/11/2019 27/11/2019</p> <p>Marque Désignation commerciale</p> <p>RENAULT MASTER</p> <p>(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre</p> <p>VF1MA000163836534 N1 CTTE</p> <p>Type/CNIT Énergie</p> <p>N10RENCTA516962 GO</p> <p>Document(s) présenté(s)</p> <p>Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice</p>			
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	59639			
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE	<p>PROCÈS-VERBAL N° : _____ DATE : _____</p> <p>N° D'AGRÈMENT DU CENTRE : _____</p>			
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES				
		AVANT	ARRIERE	
		G	D	G D
Ripage (-8 à + 8m/km):		-9.6m/Km		
Dissymétrie suspension (≤30%):		3%		0%
Forces verticales :		1394daN		1081daN
Frein de service :				
Forces de freinage :	418daN	416daN	337daN	334daN
Déséquilibre (<20%):		1%		1%
Forces de freinage (efficacité) :	418daN	416daN	337daN	334daN
Taux d'efficacité (≥ 50%):	60%			
Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%):	18%			
Emissions à l'échappement :				
Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1				
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-4,0%	-3,9%		